**ESAME DI LINGUA FRANCESE 3 ― SYNTHÈSE ― février 2024**

À partir des trois documents suivants, rédigez une synthèse de 280 à 310 mots.

Durée de l'épreuve: 2 heures

Utilisation du dictionnaire monolingue autorisée.

**DOCUMENT 1**

**Faut-il sauver les bruits de la campagne ?**

Cinquante-cinq jours de confinement et de silence ont donné aux citadins des envies de campagne. Là, pourtant, d’autres sons cristallisent les incompréhensions entre voisins. Chants de coq, tintements des cloches ou va-et-vient des tracteurs, que se joue-t-il autour des bruits du monde rural ? par Délia Balland publié le 22/07/2020

https://www.lepelerin.com/ecologie/lactualite-environnement/faut-il-sauver-les-bruits-de-la-campagne-5745

J’adore les animaux et mon mari est fan d’ornithologie. Nous sommes venus nous installer à la campagne pour nous rapprocher de la nature. » Il y a un peu plus de trois ans, Élodie, 60 ans, a emménagé dans un bourg des Yvelines, à 50 km de Paris. Rurale, le commun compte de nombreux coqs, « dont un qui chante la nuit », et des mares pleines de grenouilles coassantes. Des « bruits sympathiques » qui ne dérangent pas Élodie, contrairement aux tracteurs : « Notre village compte beaucoup d’agriculteurs, ce qui entraîne une forte circulation d’engins agricoles. C’est leur activité et je le comprends. Il n’empêche, en ce moment, ils rentrent le foin et c’est un ballet incessant de charrettes dans notre rue. On idéalise toujours le lieu dans lequel on va s’installer, mais je ne m’attendais pas à découvrir à la campagne une zone de non-droit où chacun agit à sa guise. Ici, on conduit à fond la caisse, le soir les mômes font tourner leurs pétrolettes au pot percé sans que personne ne dise rien. » L’expérience d’Élodie n’est pas rare : entre la campagne imaginée par les urbains et sa réalité ordinaire, la distorsion est souvent grande. Durant le confinement, nombre de citadins ont savouré un calme inattendu et se sont réjouis de réentendre les oiseaux chanter. Depuis, les rumeurs de la ville font de nouveau la loi et certains rêvent de retrouver à la campagne le paradis entrevu. Mais le ton est monté ces dernières années partout en France quant aux bruits, effluves et autres nuisances liés aux modes de vie rurale. Un coq en particulier a symbolisé l’émergence de ces litiges : Maurice, gallinacé un peu trop en voix de l’île d’Oléron (Charente-Maritime), a fait l’objet d’une décision de justice à l’été 2019.

À la clé des désaccords sonores ou olfactifs, c’est notamment le décalage entre lieu de vie et lieu d’activité qui se fait entendre, à en croire l’anthropologue Éric Wittersheim. Auteur d’un documentaire sur les néoruraux en 1997, ce maître de conférences à l’École des hautes études en sciences sociales vit depuis cinq ans dans un village rural des Côtes-d’Armor. « Les cloches me dérangeaient plus à Paris, constate-t-il. La population ici est assez âgée et les enterrements nombreux. Habitant en face de l’église, je pourrais être gêné. Mais quand vous vivez sur place, vous savez que les cloches sonnent pour la mère d’Untel et vous n’êtes plus du tout dans le même rapport à leur bruit. Quand on se trouve pris dans des réseaux d’amitié, de parenté, on a davantage conscience des contraintes des autres, celle des saisons pour les travaux agricoles par exemple. »

« Les querelles actuelles sont symptomatiques d’une méconnaissance de la campagne, confirme l’historien Alain Corbin, qui a consacré une étude au paysage sonore du XIXe siècle ( Les cloches de la terre , 1994). « À Lonlay-l’Abbaye où j’ai grandi, dans le bocage normand ( Le Pèlerin n° 7166, NDLR) , tout était beurre et fromages, vaches et chevaux de trait. Beaucoup de bruits parsemaient la campagne, le commandement aux animaux, les aboiements des chiens dans les fermes. La société rurale que j’ai connue dans les années 1940 n’existe plus, ou très minoritairement. Depuis, la campagne s’est assagie, transformée. »

**DOCUMENT 2**

**Chant du coq, bruits de tracteur, odeurs de fumier... une loi pour protéger le monde rural des poursuites abusives de néo-ruraux**

https://www.ladepeche.fr/2023/12/03/dossier-chant-du-coq-bruits-de-tracteur-odeurs-de-fumier-une-loi-pour-proteger-le-monde-rural-des-poursuites-abusives-de-neo-ruraux-11615003.php#:~:text=de%20fumier...-,une%20loi%20pour%20protéger%20le%20monde%20rural%20des%20poursuites%20abusives

Philippe Rioux Publié le 03/12/2023

Face aux plaintes des néo-ruraux qui ne supportent pas les bruits et odeurs de la campagne et des activités agricoles, le monde paysan se rebiffe. Après une première loi sur le patrimoine sensoriel des campagnes en 2021, une proposition de loi va être débattue à l’Assemblée nationale ce lundi pour modifier le Code civil sur les troubles anormaux du voisinage.

Le chant du coq, le fumier odorant, le ronronnement du moteur d’un tracteur ou le passage d’un troupeau : la campagne recèle de nombreux bruits et odeurs spécifiques que ne supportent plus certains habitants et notamment les néo-ruraux, ces citadins qui s’installent au vert. Ces dernières années, certains d’entre eux ont porté plainte contre des agriculteurs ou des communes, suscitant la colère et l’incompréhension du monde paysan jeté ainsi en pâture à l’opinion dans des affaires rocambolesques qui font sourire mais qui ont des conséquences parfois très sérieuses et très lourdes pour les agriculteurs.

Ici un gérant de camping en Vendée qui attaque son voisin éleveur car l’odeur de ses canards fait fuir ses clients ; là un élevage de poules qui incommode un village du Tarn ; ici un exploitant de l’Oise qui vient de se pourvoir en cassation après avoir été condamné à verser 102 000 euros pour les « troubles anormaux de voisinage » causés par son élevage de vaches ; ou encore le coq Maurice qui chantait trop fort sur l’île d’Oléron et qui était devenu en 2019 le symbole de la ruralité. La justice avait finalement autorisé le gallinacé à continuer de chanter.

La multiplication de ces affaires, qui peuvent être lourdes psychologiquement comme financièrement pour les agriculteurs, avait déjà suscité une première mobilisation. Le 29 janvier 2021, l’Assemblée nationale avait adopté la proposition de loi – dite « loi du coq Maurice » – visant à définir et à protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises, portée par le député de la Lozère Pierre Morel-à-L’Huissier. « Pour moi cela s’explique par la modification de la sociologie au sein de nos campagnes et par la judiciarisation du pays. On ne supporte plus rien. Il y a 30 ans on ne saisissait pas un tribunal pour un conflit de voisinage », expliquait le député à La Dépêche. « Arriver en milieu rural, ça se mérite ! Il y a un apprentissage à faire. C’est une manière de vivre et certains ne s’adaptent pas. Il faut comprendre la vie de l’autre et cela évitera bien des problèmes », poursuivait le parlementaire.

Mais les problèmes de voisinages dans les campagnes ont continué. « Il y a 490 dossiers d’agriculteurs en procédure avec leurs voisins pour troubles anormaux de voisinage dans toute la France, C’est beaucoup trop », estimait cette semaine dans Le Figaro Luc Smessaert, éleveur laitier dans l’Oise et vice-président de la Fédération nationale des syndicats d’exploitants agricoles (FNSEA). « Cette épée de Damoclès au-dessus de la tête des agriculteurs les freine dans leur développement économique et peut les atteindre psychologiquement, eux et leur famille. En outre, cela peut dissuader des jeunes qui veulent s’installer dans le secteur », expliquait-il.

La loi de 2021 stipulait notamment que chaque territoire devait avoir recours aux services régionaux de l’Inventaire. « À l’échelle régionale, il faudra alors compléter et construire des inventaires tenant compte des traditions et de la réalité de leur territoire. » Mais cet inventaire régional est si complexe que seules deux régions, les Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, ont amorcé la démarche.

**DOCUMENT 3**

**Les bruits et les odeurs de la campagne protégés par une loi : "une reconnaissance de ce qu'est vraiment la France"**

par José Sousa 24/01/2021

https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/lot-et-garonne/les-bruits-et-les-odeurs-de-la-campagne-proteges-par-une-loi-une-reconnaissance-de-ce-qu-est-vraiment-la-france-1922422.html

Les conflits de voisinage autour du chant du coq ne devrait plus se retrouver au tribunal de si tôt. Chant du coq, odeur de fumier, bruit des cloches... Ce "patrimoine sensoriel" des campagnes est désormais consacré par une loi. Un soulagement pour de nombreux habitants de zone rurale, qui souhaitent voir protégées leurs spécificités locales.

Les odeurs de fumier, le son des cloches de l'église ou encore le chant du coq… Ils sont désormais protégés au titre du patrimoine sensoriel des campagnes. La loi vient d'être adoptée au Sénat.

Ces dernières années, les bruits de la campagne ont fait l'objet nombreux conflits de voisinage, souvent très médiatisés. Le plus souvent, des néo ruraux, ou perçus comme tels se plaignaient de nuisances sonores inhérentes à la vie de campagne. Ainsi, Maurice, le coq d'Oléron qui réveillait ses voisins dès l'aube a connu ses heures de gloire.

Si sa propriétaire a pu savourer une victoire en justice, ce n'est pas le cas d'un couple habitant Grignols dans le Périgord, contraint de reboucher sa mare après neuf années de combat judiciaire : elle attirait de nombreuses grenouilles, jugées trop bruyantes par le voisinage.

Alors qu'en pensent les premiers concernés, à savoir les habitants des campagnes, confrontés chaque jour à ce patrimoine sensoriel ? A Astaffort, commune de 2000 habitants en Lot-et-Garonne, la nouvelle est naturellement accueillie par les habitants.

"C'est notre image, notre vie, notre passé et notre culture", remarque un habitant. Si on vient à la campagne, on accepte tout. Quand on va à la ville, on est obligé de prendre ce qu'il y a aussi. On ne se pose pas la question".

"Ce patrimoine, il faut le défendre estime un autre. Sinon on en arrive à des conneries, avec des personnes qui veulent passer de l'insecticide sur les cigales", rétorque un autre. Cette dernière demande a émergé à plusieurs reprises, dans le sud-est mais aussi en Dordogne, par des habitants n'appréciant pas le chant de l'insecte.

"Tout maire a été confronté à cette situation"

Député du Lot-et-Garonne, et ancien maire de Bon-encontre, Michel Lauzzana salue cette nouvelle loi. "C'est une reconnaissance de ce qu'est vraiment la France, de tout ce qui fait son passé", estime-t-il.

"Tout maire a été confronté à ce genre de situation, estime-t-il. C'est très compliqué à résoudre. On essaie de faire de la médiation, d'améliorer des choses et au final, on peut se retrouver devant la justice."

Ce sont des histoires qui souvent, traînent, sont pénibles. Un peu de cadre là-dedans, ça ne fera pas de mal, même s'il faut ensuite adapter à chaque circonstance.